

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 05 avril (05/04/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 30 mars, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint,**

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Sandrine PIAROU, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint,**

Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Monsieur Gérard CAYLA est nommé secrétaire de séance.

11 – 05 avril 2018

11. Vote du budget primitif 2018 budget Lotissements

Rapporteur : Madame HEMERY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 30 voix pour et 2 abstentions (Mme DULAC, M. CHARLES),**

ADOpte le budget primitif 2018 « Lotissements » équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	322 930.39	878 410.00
Opérations d'ordre	551 879,61	0,00
Résultat reporté	3 600.00	
Dépenses totales	878 410.00	878 410.00
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0,00	0,00
Opérations d'ordre	0,00	551 879,61
Résultat reporté	551 879,61	0,00
Recettes totales	551 879,61	551 879,61

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

DONNE délégation à Monsieur le Maire afin de notifier à Madame la Sous-Préfète et au Comptable Public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Pour copie conforme

Moissac le 10 avril 2018

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :